

DIRECTION GENERALE

DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE
AU KOUILOU

N° 920 /MCCPME-DG-DRC/KL

NOTE CIRCULAIRE

Suite à la mauvaise interprétation par les opérateurs économiques de certaines dispositions contenues dans des lois, décrets, arrêtés et notes circulaires.

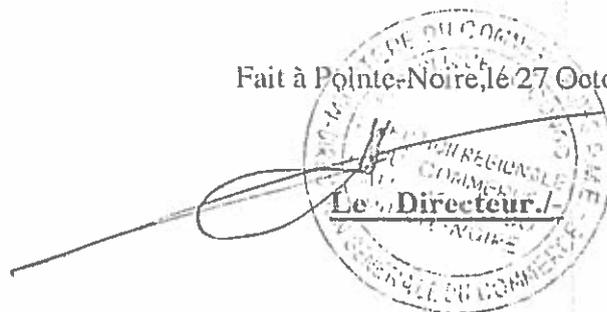
Nous avons sélectionné à titre indicatif, les principaux textes en vigueur :

- L'ordonnance 25/72 du 12 Juin 1972 portant réglementation du régime des prix.
- Loi 06/94 du 1er Juin 1994 portant réglementation des prix, des normes commerciales, constatons et répression des fraudes.
- Loi 25/94 du 23 Août 1994 réglementant l'exercice du commerce.
- Loi 7/94 du 1er Juin 1994 réglementant le régime des importation, des exportations et des réexportations.
- Décret n° 66/131 du 6 Avril 1966 portant fixation des marges applicables à des marchandises importées.
- Décret n° 94/1 du 14 Janvier 1994 instituant des mesures exceptionnelles de fixation des prix.
- Décret n° 94/5 du 18 Janvier 1994 portant, fixation des marges exceptionnelles applicables à certaines marchandises de 1ere nécessité.
- Circulaire n° 0719/MCC du 26 Août 1994 fixant coefficients et taux de marge des produits pharmaceutiques.
- Décret n° 86/973 du 27 Septembre 1986 portant réglementation des structures des prix.
- Circulaire n° 829 du 3 Décembre 1984 rendant obligatoire l'homologation des prix de certaines marchandises.
- Décret n° 86/1015 du 3 Novembre 1986 portant organisation de la distribution.
- Arrêté n° 2741 du 14 Juin 1994 portant modification de l'arrêté n° 5469 du 24 Août 1988 portant fixation de la liste des produits à la licence d'importation.
- Arrêté n° 4063 du 12 Août 1994 portant modification des tarifs transit et commission douane.
- Arrêté n° 4064 du 12 Août 1994 portant modification des tarifs d'acconage et de manutention.

Pour être épargner des infractions y afférentes, les opérateurs économiques intéressés peuvent se rapprocher de la Direction Régionale du Commerce au Kouilou, à Pointe-Noire qui est chargée de l'application des textes sus mentionnés

AMPLIATIONS :
UNI CONGO
CHAMBRE RÉGIONALE DU COMMERCE
AU KOUILOU

Fait à Pointe-Noire, le 27 Octobre 1994


Le Directeur